

# STUDENT MULTI MAASTRICHT STUDENT MULTI ROOSENDAAL STUDENT MULTI AACHEN

Pour le voyageur régulier

- ⊙ 1<sup>e</sup> classe
- ⊙ 2<sup>e</sup> classe
- ⊙ 5 trajets aller et 5 trajets retour
- ⊙ validité de 49 jours

## OÙ L'UTILISER ?

5 trajets\* aller et 5 trajets\* retour :

- **STUDENT MULTI Maastricht/Maastricht Randwyck/Eijsden :**

Pour les trajets\* au départ d'une gare\* ou d'un point d'arrêt\* belge ou au départ d'un point frontière\* (sauf au départ de Visé-frontière) ou au départ de Maastricht/Maastricht Randwyck/Eijsden, à destination de la gare qui dessert l'établissement scolaire que tu fréquentes ou ton lieu de stage, et vice versa. Ta gare de départ ou de destination est donc toujours celle desservant ton école ou lieu de stage, et tu voyages toujours via le point frontière Visé-frontière.

- **STUDENT MULTI Roosendaal :**

Pour les trajets au départ d'une gare\* ou d'un point d'arrêt\* belge ou au départ d'un point frontière\* (sauf au départ de Roosendaal-frontière) ou au départ de Roosendaal, à destination de la gare qui dessert l'établissement scolaire que tu fréquentes ou ton lieu de stage, et vice versa. Ta gare de départ ou de destination est donc toujours celle desservant ton école ou lieu de stage, et tu voyages toujours via le point frontière Roosendaal-frontière.

- **STUDENT MULTI Aachen :**

Pour les trajets au départ d'une gare\* ou d'un point d'arrêt\* belge ou au départ d'un point frontière\* (sauf au départ de Aachen-Süd Grenze) ou au départ de Aachen, à destination de la gare qui dessert l'établissement scolaire que tu fréquentes ou ton lieu de stage, et vice versa. Ta gare de départ ou de destination est donc toujours celle desservant ton école ou lieu de stage, et tu voyages toujours via le point frontière Aachen-Süd Grenze.

## POUR QUI ?

Pour tous les étudiants de moins de 26 ans qui effectuent la navette:

- soit :  
de/vers leur établissement scolaire ou lieu de stage (y compris pour les doctorants, étudiants dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou en stage),
- soit :  
de/vers les établissements agréés « IFAPME » (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises), « ESPACE FORMATION PME » (Bruxelles) et « Centrum voor volwassenonderwijs SYNTRA Vlaanderen » afin d'y suivre une formation d'insertion professionnelle.

### Attention !

Pour pouvoir bénéficier d'un STUDENT MULTI, tu ne peux pas percevoir de revenus professionnels ou de remplacement, ni d'allocation du FOREM, d'ACTIRIS ou du VDAB ou être établi pour ton propre compte. Les jeunes qui suivent une formation dans l'enseignement pour adultes ou une formation (obligatoire ou non) du VDAB, ACTIRIS ou FOREM, sont également exclus.

Par contre, si tu effectues un job d'étudiant, tu seras en possession d'un autre titre de transport que d'un STUDENT MULTI.

\*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 26.03.2020



## SUR QUEL SUPPORT ?

Ton STUDENT MULTI est un abonnement papier, composé d'une carte plastifiée et d'un ticket de validation (voir également fiche « Support papier »).

## OÙ L'ACHETER ?

### Où peux-tu obtenir un nouveau STUDENT MULTI ?

Tu peux obtenir un nouveau STUDENT MULTI uniquement au guichet d'une gare belge. Munis-toi d'une pièce d'identité\* valable.

Tu peux acheter ton premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si tu as 18 ans ou plus, une attestation scolaire valable est également requise. Pour cela, deux possibilités :

- Soit tu complètes tes données sur cette [attestation scolaire](#) (modèle SNCB) et tu la fais signer par la direction de ton école.
- Soit ton école te fournit sa propre attestation scolaire (digitale ou non) confirmant que tu es bien inscrit pour une période donnée. Dans ce cas, l'attestation scolaire (modèle SNCB) doit également être signée pour indiquer que tu ne disposes d'aucun revenu.

### Remarques :

- tu peux aussi demander un STUDENT MULTI pour te rendre à ton lieu de stage. Si tu as 18 ans ou plus, tu as également besoin d'une attestation valable de ton établissement scolaire. Cette attestation, signée par la direction de ton école, mentionnera l'adresse de ton lieu de stage.
- Si ton attestation scolaire mentionne uniquement l'année académique (p.ex. 2019 – 2020), elle est valable jusqu'au 31/08 inclus. Une nouvelle carte plastifiée pourra donc être émise au guichet jusqu'au 31/08 inclus. Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire. Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire.  
Si ton attestation spécifie des dates précises de début et de fin d'année académique (p.ex. 16/09/2019 - 15/09/2020), elle est valable jusqu' à la date de fin mentionnée. Une nouvelle carte plastifiée pourra être émise au guichet jusqu'au 15/09/2020 (dans l'exemple donné). Passé cette date, tu auras besoin d'une attestation pour la nouvelle année scolaire.
- Si ton STUDENT MULTI est (partiellement) payé par un tiers, remets au guichet une attestation tiers-payant, remplie et signée par le tiers.

### Prolonger ton STUDENT MULTI :

Tu peux prolonger ton STUDENT MULTI :

- maximum 31 jours à l'avance : aux automates de vente (sauf à Eijdsden) ou au guichet d'une gare belge.
- via le site internet [sncb.be](http://sncb.be) (via ton compte "MySNCB") entre 31 jours à et 10 jours à l'avance. Le ticket de validation te sera envoyé par courrier.

La période de validité du ticket de validation peut commencer à n'importe quelle date. Le chevauchement de 2 validations ou une interruption entre 2 périodes de validité est autorisé.

Lors de ton achat, tu recevras toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de ton titre de transport que nous te recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

**Attention !** Si tu as 18 ans ou plus, lorsque la partie plastifiée de ton TUDENT MULTI est expiré, tu as besoin d'une nouvelle attestation scolaire. Dans ce cas, présente-toi au guichet et remet la nouvelle attestation pour la confection d'une nouvelle carte plastifiée.

En cas de Convention Tiers Payant, remet au guichet ton attestation scolaire ainsi qu'une nouvelle Attestation tiers payant.



## COMMENT L'UTILISER ?

- Ton abonnement n'est pas valable sans la carte plastifiée ni le ticket de validation, tous deux en cours de validité lors de ton voyage.
- Durant la période de validité de la carte plastifiée de ton STUDENT MULTI, tu peux acheter autant de tickets de validation que tu le souhaites.
- Ton STUDENT MULTI est valable pour 10 trajets\* pré-imprimés numérotés de 1 à 5 (5 allers et 5 retours) sur le trajet\* et dans la classe choisie, endéans ~~la~~ une période de 49 jours calendrier (à partir du premier jour de validité). Tu choisis librement la date de début de validité de chaque ticket de validation.
- Dès réception de ton ticket de validation, plie-le en trois suivant les lignes indiquées et insère le ticket dans la pochette prévue à cet effet. Ne le coupe pas selon les pointillés.
- Avant d'embarquer dans le train, complète chronologiquement par destination, et suivant l'ordre numérique une ligne de ton ticket de validation, de la façon suivante :
  - le jour de la semaine (en toutes lettres) ;
  - la date de voyage : en 6 chiffres (JJ/MM/AA).

Les inscriptions non conformes, les ratures, les surcharges, les traces d'effacement, de gommage ou autres, rendent la ligne non valable et sont considérées comme irrégularités.

- Chaque ligne non remplie ne pourra plus être utilisée si la ligne suivante est complétée.
- Tu t'es trompé ? Remplis une nouvelle ligne.
- Tu peux rejoindre ta gare de destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif\*, mais en passant toujours via Visé-frontière, Aachen Süd-Grenze ou Roosendaal-Frontière, selon ton abonnement.
- Tu ne peux pas t'éloigner de ta gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser ta gare de destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport qui couvre ce(s) trajet(s) sur le réseau\* belge.
- Si ta gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément ? » ci-dessous), ton STUDENT MULTI comprend le droit de passage aux portiques d'accès de l'aéroport. Présente le code-barres imprimé de ton ticket de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Sur ton ticket de validation au départ ou à destination de Roosendaal est imprimé un code-barres permettant d'ouvrir les portiques d'accès au quai à Roosendaal. Présente ton ticket de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si ta gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone\*, tu peux circuler librement à l'intérieur de cette zone\*, sans en sortir, à la date que tu as inscrit sur ton ticket de validation.
- Tu peux voyager jusqu'à l'interruption de nuit\* du service des trains.

## A QUEL PRIX ?

- Le prix de ton STUDENT MULTI est calculé sur la base de l'itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare de départ et de destination, via le point frontière\* correspondant, au tarif de la gamme transfrontalière\* concernée.
- La distance minimale tarifée\* est de 3 km ; la distance maximale tarifée\* est de 150 km par trajet simple sur le réseau\* belge.
- Le prix varie en fonction de la classe de voyage choisie.
- Le prix d'un STUDENT MULTI est identique pour Maastricht, Maastricht Randwyck et Eijsden.
- Pour l'émission de ta carte plastifiée, un droit de confection\* est perçu (voir « Tarifs\* »).

\*voir [Lexique](#)

Valable à partir du 26.03.2020



## DETERIORATION, PERTE OU VOL DU STUDENT MULTI ?

Voir fiche « Support papier ».

## ET LE REMBOURSEMENT ?

- Le remboursement de ton STUDENT MULTI est effectué au guichet d'une gare\* belge de ton choix. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales  
Service clientèle  
10-14 Bureau B-MS.1424  
Porte de Hal 40  
1060 Bruxelles

- Le ticket de validation de ton STUDENT MULTI est intégralement remboursable au guichet d'une gare\* belge :
  - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque tu l'as acquis à l'avance ;
  - le jour même, dans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Le ticket de validation de ton STUDENT MULTI en cours de validité n'est jamais remboursable.
- Un STUDENT MULTI achetée avec un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- En cas de changement dans le service des trains, tu n'as droit ni à un remboursement ni à une indemnisation.
- Si tu disposes d'un STUDENT MULTI en 1<sup>ère</sup> classe ou d'un ticket surclassement\*, en cas d'absence d'une voiture de première classe ou de voiture déclassée, tu as droit à un remboursement. Demande une attestation à l'accompagnateur de train et dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmets ta demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement par 10. En ce qui concerne le ticket surclassement\*, le remboursement sera en fonction de la distance réellement parcourue en 2<sup>ème</sup> classe.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Les modalités de remboursement, ainsi que les frais administratifs\* sont ceux en vigueur à la date d'achat de la validation.
- Le remboursement doit être demandé par toi-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité\* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

## PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

Tu ne peux pas modifier le trajet\* mentionné sur ta carte plastifiée et ton ticket de validation. Pour effectuer un autre trajet, achète un nouvel abonnement et un ticket de validation correspondant.

## COMMENT PASSER DE 2<sup>ème</sup> EN 1<sup>ère</sup> CLASSE ?

- Tu es déjà en possession d'un STUDENT MULTI Maastricht, Roosendaal of Aachen avec un ticket de validation valable en 2<sup>ème</sup> classe.
- Si tu souhaites voyager en 1<sup>ère</sup> classe de façon permanente, achète un ticket de validation de 1<sup>ère</sup> classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1<sup>ère</sup> classe, achète un ticket surclassement\* simple ou aller-retour à l'un des canaux de vente (automate, guichet, dans le train au Tarif à Bord\* à partir d'une gare belge\*). Le prix du ticket surclassement\* est calculé en effectuant la différence entre les prix en 1<sup>ère</sup> classe et en 2<sup>ème</sup> classe d'un ticket de la gamme Maastricht, Roosendaal, Aachen auquel tu as droit, et ceci pour le trajet de ton STUDENT MULTI que tu as en ta possession.

\*voir [Lexique](#)



## DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si ta gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem, tu ne paies pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\*. Pour accéder à l'aéroport, présente le code-barres sur le ticket de validation au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare où tu effectues une correspondance, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare\* sur ton itinéraire le plus court en kilomètres et que tu y effectues une interruption de voyage\*, procure-toi un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT\* séparé pour accéder à l'aéroport.
- Ton STUDENT MULTI n'est pas autorisée dans les trains à grande vitesse.  
*Exception* : Sur le trajet\* entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, moyennant paiement d'un supplément séparé, tu peux emprunter les trains « ICE ». Pour plus d'info sur l'achat, voir [www.b-europe.be](http://www.b-europe.be). Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir [www.bahn.com](http://www.bahn.com)).

## QUE PERMET MON ABONNEMENT ?

- **PUIS-JE INTERROMPRE MON VOYAGE ?**  
Oui. Tu peux interrompre\* ton voyage dans n'importe quel(le) gare\* ou point d'arrêt\* belge situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres.
- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DE MON VOYAGE ?**  
Oui. Le changement est autorisé sur le réseau belge\* sur ton itinéraire le plus court en kilomètres entre ta gare de départ et de destination. Dans ce cas, tu achètes à l'un de nos canaux de vente un titre de transport couvrant la distance entre la gare faisant partie de cet itinéraire et ta nouvelle destination en Belgique. Si tu l'achètes à bord du train, il est majoré du supplément «Tarif à bord\* ».
- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSÉCUTIFS ?**  
Oui. Un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet avant ou après celui de ton STUDENT MULTI, sur le réseau \*belge. Si tu utilises un autre titre de transport avant ou après ton STUDENT MULTI, les deux sont alors considérés comme 1 seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif\* sont d'application mais toujours via le point frontière correspondant. Tu présentes toujours tes deux titres de transport pour le contrôle dans le train.
- **D'AUTRES AVANTAGES ?**  
Tu peux bénéficier d'un tarif avantageux aux parkings gérés par [B-Parking](#).

Si une Convention Tiers-payant a été signée avec la SNCB, tu ne paies pas la totalité du prix de ton abonnement. En effet, une partie ou la totalité du prix ton STUDENT MULTI est pris en charge par le Tiers payant.

Si tu as 12 ans ou plus et moins de 26 ans, muni de ton STUDENT MULTI valable, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent t'accompagner gratuitement.

